



Edition 2023

Guide des salariés DE LA COIFFURE



SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Salaires

Conditions de travail

Formation

Santé

Prévoyance

Prévention •

• Santé

Bilan •

• Coaching

J'agis
pour
ma santé.
Et vous ?

• Réalisez un bilan santé
offert par votre profession



Sommaire

Page 4 : pas de petits droits !

Page 5 : le secteur en chiffres

Page 6 : la formation

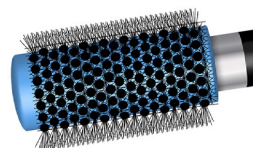
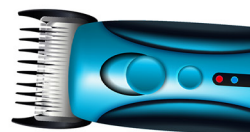
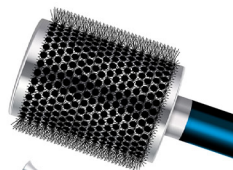
Page 7 : les services CFDT

Page 8 : les conditions de travail

Page 9 : les salaires

Page 13 : régime de santé

Page 14 : régime de prévoyance



Une offre de services attractive pour les 18-30 ans



Grâce à une prise en charge financière par la CFDT, la carte Cezam est totalement gratuite pour un jeune qui adhère à la CFDT, et d'un coût de 2,50 euros pour les non-adhérents. Elle permet des accès avantageux à la billetterie, aux activités de loisirs, culturelles, de vacances et de sport via la plateforme Cezam en ligne ou l'appli mobile.



Cfdt:

NOTRE ACTION

*Petite entreprise
ne doit pas rimer
avec petits droits !*



Le rôle des syndicats

Les syndicats assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assument aussi un rôle de gestionnaire d'organismes fondamentaux pour la vie des salariés. C'est ce qu'on appelle le paritarisme : à parité avec les organisations patronales, ils siègent dans les conseils des prud'hommes et gèrent les caisses nationales d'assurance maladie, d'allocations familiales, d'indemnisation de chômeurs (Pôle emploi), de retraites ou encore les régimes de prévoyance. Les organismes paritaires collecteurs (OPCO) agréés sont également des organismes paritaires composés par des représentants de l'ensemble des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats représentatifs des salariés d'un secteur professionnel.

Le secteur en chiffres

98 000 ÉTABLISSEMENTS *

68 600 SALONS dont 58 % n'ont aucun salarié

178 000 ACTIFS DONT 109 000 SALARIÉS (ALTERNANTS INCLUS)

17 722 APPRENTIS

*73 % des établissements exercent en salons

90% de femmes dans la profession

CDD 21 % dont 17,5 % d'apprentis

CDI 79 %

77 % de temps complet

95 % d'employés, jeunes (plus de la moitié ont moins de 30 ans)

Pratiquement pas de cadres et encore moins de « professions intermédiaires »

Moins de 10 % ont plus de 50 ans.

Les salons indépendants représentent 2/3 des établissements employeurs. Ils emploient 2,1 salariés en moyenne. L'âge moyen est de 33 ans et l'ancienneté de 10,5 ans en moyenne

Les établissements sous enseigne emploient 6 salariés en moyenne. L'âge moyen est de 32 ans et l'ancienneté de 6 ans en moyenne.



FORMATION

Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation : un vrai enjeu pour la profession

Avec 17 722 apprentis et 927 contrats de professionnalisation, l'alternance représente 18 649 emplois salariés dans le secteur, soit 17 %.

Pour renforcer encore cet engagement sur la formation, la branche a élaboré un accord relatif à la mise en œuvre des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). Cet accord prévoit l'inscription des CQP au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles), afin que les CQP soient reconnus nationalement et que les salariés puissent mobiliser leur CPF (Compte Personnel de Formation) pour leur formation. L'accord a été signé par la CFDT le 17 juillet 2018.

45 % des apprentis ayant obtenu leur diplôme par un centre de formation ont un emploi dans les 6 mois suivant leur sortie de CFA. Le taux de présence en salon d'apprentis se formant à un diplôme de la coiffure est de 26%, soit 1 apprenti pour 3,8 établissements exerçant en salon en moyenne.

Au niveau de la formation par la voie scolaire, 84% des élèves se destinant au métier de coiffeur préparent un CAP.

Diplômes accessibles :

CAP coiffure

MC coiffure coupe couleur

BP coiffure

BM coiffeur

Bac pro perruquier posticheur





L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès
à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc.).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

JOB

à la carte



PETITES ANNONCES



Bénéficiez gratuitement du service de **petites annonces** en ligne sur l'**Espace adhérents CFDT** ou dans **Cfdt Magazine**.

Avantages & moi

La **billetterie loisirs et culture** à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

MaFormation Cfdt: en 1 clic !

Notre **plateforme multimodale d'e-learning** est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE" Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE

"VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



Cfdt:

PARTAGE
DE VOIT

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

... et encore d'autres services, publications,
accès internet réservés à découvrir
dans votre livret d'accueil CFDT ! (www.CFDT.fr/bienvenue)

CFDT.FR

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66%
ou est déductible de mes frais réels !

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

►► Le référentiel Pénibilité Coiffure : une démarche partagée avec les partenaires sociaux

A partir des audits terrain, un référentiel professionnel de branche a été élaboré avec les partenaires sociaux de la branche et a fait l'objet d'une homologation en mai 2017. Ce référentiel, au-delà de permettre aux entreprises de déterminer les postes ou les situations de travail entraînant une exposition aux facteurs de risques professionnels, s'inscrit dans la démarche de prévention des risques à laquelle la branche de la coiffure est attachée.

►► La branche de la Coiffure : priorité à une politique de prévention des risques professionnels

La branche s'est engagée depuis plusieurs années sur le sujet de la prévention des risques professionnels, tant au niveau de la démarche Développement Durable comprenant un important volet Santé au travail, qu'au travers d'un dispositif d'accompagnement inédit des entreprises de coiffure à la réalisation de leur Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER).

►► Le développement durable

Les partenaires sociaux du Pôle coiffure AG2R LA MONDIALE, dont la CFDT, ont créé le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage » avec l'appui du ministère de l'Artisanat, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il passe non seulement par le tri et la réduction des déchets, l'économie d'eau et d'électricité, l'utilisation de produits bio et naturels, mais aussi par la qualité de l'environnement de travail, le rapport à la clientèle par la sensibilisation sur l'action et les conditions de travail.



Les salaires (IDCC 2596)

Signé par les partenaires sociaux dont la CFDT en mai 2023, l'avenant sur les salaires s'appliquera après son extension par la Direction Générale du Travail.

Salaires minima des emplois de la filière technique de la coiffure

CLASSIFICATION	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
NIVEAU 1 - ÉCHELON 1 <i>Coiffeur(se) débutant(e)</i>	1757 €
NIVEAU 1 - ÉCHELON 2 <i>Coiffeur(se)</i>	1766 €
NIVEAU 1 - ÉCHELON 3 <i>Coiffeur(se) confirmé(e)</i>	1776 €
NIVEAU 2 - ÉCHELON 1 <i>Coiffeur(se) qualifié(ée) OU Technicien</i>	1798 € 1814 €
NIVEAU 2 - ÉCHELON 2 <i>Coiffeur(se) hautement qualifié(e) OU Technicien (ne) Qualifié(e)</i>	1870 €
NIVEAU 2 - ÉCHELON 3 <i>Coiffeur(se) très hautement qualifié(e) OU Assistant Manager OU Technicien (ne) hautement qualifié(e)</i>	1977 €
NIVEAU 3 - ÉCHELON 1 <i>Manager</i>	2100 €
NIVEAU 3 - ÉCHELON 2 <i>Manager confirmé(e) OU Animateur de réseau</i>	2524 € 3004 €
NIVEAU 3 - ÉCHELON 3 <i>Manager hautement qualifié(e) OU Animateur (trice) de réseau confirmé(e)</i>	3147 € 3239 €

Salaires minima des emplois de la filière non-technique de la coiffure

COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
100	1757 €
110	1766 €
120	1776 €
130	1784 €

Salaires minima des emplois de l'esthétique-cosmétique

COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
105	1757 €
115	1766 €
125	1776 €
135	1784 €
145	1800 €
155	1870 €
165	1977 €

Salaires minima des emplois de la filière administrative de la coiffure

COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
230	1846 €
240	1846 €
250	1878 €
285	2136 €
295	2165 €
305	2274 €
330	2383 €
330 et au-dessus	2700 €

Prime d'ancienneté

ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE	MONTANT
A partir de 5 ans	34 €
A partir de 7 ans	46 €
A partir de 9 ans	60 €
A partir de 12 ans	77 €
A partir de 15 ans	93 €

Accompagner et soutenir les aidants

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, s'attache à rester au plus près des besoins des individus pour mieux s'inscrire dans leurs parcours de vie, tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. La thématique des aidants est centrale pour notre groupe et nous proposons de nombreuses solutions pour soutenir les aidants dans leur rôle, mais aussi pour accompagner les salariés et les dirigeants d'entreprise.

Une plateforme de services dédiée aux aidants

Lorsqu'un proche se trouve en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, l'aider dans sa vie quotidienne entraîne une charge, source de fatigue et de stress. Pour accompagner et soutenir au quotidien les aidants, le Groupe VYV, très impliqué sur le sujet, a mis en place une stratégie globale faisant du « moment de vie aidant – aidé » sa priorité.

Nous avons développé une plateforme avec un dispositif permettant de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation d'aidance. Elle permet de répondre à de nombreux besoins tels que : **comprendre la situation d'aidant et celle du proche aidé, organiser le quotidien de l'aidé, aménager son domicile, apporter des conseils dans les démarches administratives ou encore optimiser son budget en trouvant des sources de financement.**

Découvrez nos solutions, les droits et les aides financières sur notre plateforme dédiée.



Accédez à la plateforme

L'aidance en entreprise

L'aidance est un enjeu sociétal majeur et un sujet important au sein de l'entreprise. En 2020, **6,6 millions d'aidants sont des salariés et doivent concilier une triple vie : vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant.** L'articulation des temps de vie est devenue un enjeu de performance économique et sociale et des initiatives se mettent déjà en place dans certaines entreprises pour soutenir les salariés aidants. Être aidant demande du temps, mais la majorité d'entre eux considère primordial de maintenir leur activité professionnelle.

11 millions d'aidants en France *

54 % ignorent qu'ils sont aidants *

60 % des aidants sont des actifs **

80 % travaillent à temps complet **

Conseils aux proches aidants en activité

• Osez en parler

Votre situation est avant tout une affaire personnelle. Mais en parler, à son manager ou au responsable des ressources humaines peut **favoriser la compréhension réciproque**, instaurer une relation de confiance pour étudier et trouver des solutions ensemble.

• Anticipez et proposez

Devenir proche aidant nécessite de s'adapter en permanence à la situation de son proche. Dans cet esprit, imaginez des solutions à soumettre à votre employeur, pour poursuivre votre activité professionnelle : **aménagement du temps de travail, télétravail...**

• Connaissez vos droits

Le statut de proche aidant ouvre un certain nombre de droits, comme des congés spécifiques : **congé de proche aidant, d'accompagnement de la fin de vie, ou les dons de RTT entre collègues (loi Mathys, réservée aux parents d'enfants gravement malades).**

Suis-je un(e) « aidant(e) » ?

L'aidant(e) est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à un proche atteint d'une maladie chronique ou dégénérative invalidante, d'un handicap, victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, en situation de dépendance... Cette aide régulière, permanente ou non, peut consister en soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques, etc.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

* Enquête BVA.

** Étude Harris Interactive – Groupe VYV 2020.



GROUPE
vyv

RÉGIME DE SANTÉ

Cadres et Non-Cadres (régimes de branche)

• Les garanties

Soins courants : Nouveau ! La prise en charge des séances de Psychologue adhérents au dispositif « MonPsy ».

Prévention et bien-être : Nouveau ! La prise en charge des prestations des diététiciens.

Dentaire : baisse du niveau de prise en charge sur la majorité des prestations. Sauf l'orthodontie, non remboursée par l'A.M.O.

Optique : baisse de la prise en charge des montures et verres simples mais hausse de 10€ pour les verres les plus complexes.

• Modification de la structure de cotisation

Fusion des options 1 et 2 dans une garantie « Confort » qui conserve les garanties essentielles et propose un meilleur niveau de remboursement que le régime de base sur le dentaire et l'optique notamment.

L'option 3 devient la garantie « Confort Plus » et propose un niveau de garantie et de remboursement supérieur sur l'hospitalisation, l'optique et les aides auditives.

Bon à savoir : ces modifications ont été discutées avec les partenaires sociaux (salariés et patronaux) car **nous avons constaté une hausse de consommation par rapport au montant des cotisations versées, ce qui a entraîné une dégradation des réserves du régime.** Cependant, après avoir accompagné une première réforme révisant à la hausse le montant des cotisations, la CFDT ne s'est pas associée à cette modification de structure car elle baisse le niveau de prise en charge pour la base et l'option 1.

Nous serons vigilants sur l'état du régime pour négocier rapidement une amélioration de ces garanties.



Régime de prévoyance

Garanties conventionnelles pour les salariés

La prévoyance intervient en cas de :

- Décès
- Incapacité temporaire de travail
- Incapacité permanente professionnelle (IPP)
- Invalidité
- Rente éducation
- Rente de conjoint (uniquement pour les salariés non cadres)
- Pensez à désigner la personne qui sera bénéficiaire de votre garantie décès.

Avantages pour les salariés

- Un complément de salaire pour faire face à la maladie
- Un capital versé à vos proches en cas de décès
- Le versement d'une rente éducation pour vos enfants en cas de décès
- Le maintien de vos garanties en cas de départ de l'entreprise

BON À SAVOIR !

*Le site **Coiffure Vitalité** a été conçu par les partenaires sociaux de la branche de la Coiffure. Il a pour objet de fournir les informations sur le régime frais de santé, à destination des salons et des salariés avec un interlocuteur unique, **AESIO**.
Pour retrouver toutes les informations sur les garanties, la prévention, l'action sociale, les actualités, s'abonner à la newsletter, accéder à l'espace adhérent... :*

<https://www.coiffurevitalite.fr/>





“ Ma mutuelle
connait mon
métier : plus
besoin de me
prendre la tête ! ”

Des solutions d'assurance et des services,
pour tous, répondant aux besoins
actuels et à venir.

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

Renseignez-vous en agence
ou sur **aesio.fr**



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.
Document non contractuel à caractère publicitaire. ©Thinkstock. 23-205-010-1



Conceptions CFDT Services / Illustrations Freepik.com



Votre contact CFDT

WWW.CFDT-SERVICES.FR